

Rapport annuel

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



EXERCICE

2009

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	AUTRE PRESTATION DE SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	5
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	6
■	GLOSSAIRE	9
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	10
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	10
■	REMUNERATION DU PRESTATAIRE.....	10
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	12
■	TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE.....	13
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	13
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION	14
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	ETAT DE LA DETTE.....	15
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	16

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH regroupe les communes de FROENINGEN, HEIDWILLER, HOCHSTATT, ILLFURTH, LUEMSCHWILLER, SAINT-BERNARD, SPECHBACH-LE-BAS, SPECHBACH-LE-HAUT, TAGOLSHEIM et WALHEIM.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

9 896 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie avec une prestation de services. Le prestataire est la société SOGEST en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du d'exécution du contrat est de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an, soit 5 ans au total. Il prend fin le 31 décembre 2010.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SOGEST sont les suivantes :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Entretien	des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, des bassins d'orage
Prestations particulières	Exploitation des stations d'épuration

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	assainissement collectif, assainissement complet, des branchements, des collecteurs
Entretien	de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, du génie civil
Renouvellement	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
Prestations particulières	curage hydrodynamique, Traitement des odeurs par produits aérosols masquant

■ AUTRE PRESTATION DE SERVICE

En outre, la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH a contracté un autre contrat de prestation de service pour le compostage des boues déshydratées et la valorisation agricole des boues.

Le prestataire est la société AGRIVALOR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 01/01/2006. La durée d'exécution du contrat est de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an, soit 5 ans au total. Elle prendra fin le 31/12/2010.

Le coût de la prestation est de : 62 € / tonne de boues déshydratée, valeur marché novembre 2005 (coût en novembre 2009 : 66.29 €

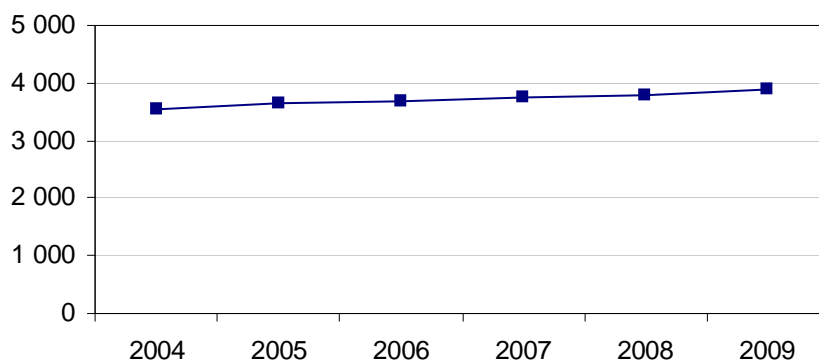
Les prestations confiées à la société AGRIVALOR sont les suivantes :

Prestations particulières	Compostage et épandage des boues compostées, Suivi du plan d'épandage et du registre parcellaire
----------------------------------	--

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2008	2009	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	3 795	3 876	+2,13 %

- *Evolution du nombre total d'abonnements*



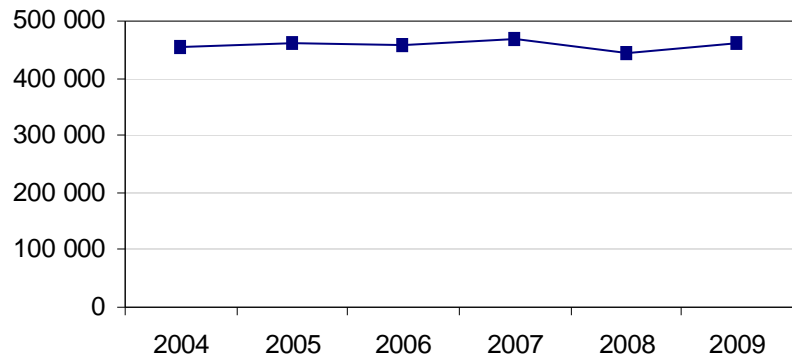
- *Répartition des abonnés par commune*

FROENINGEN	290
HEIDWILLER	246
HOCHSTATT	858
ILLFURTH	813
LUEMSCHWILLER	287
SAINT-BERNARD	190
SPECHBACH-LE-BAS	284
SPECHBACH-LE-HAUT	259
TAGOLSHEIM	277
WALHEIM	372
Total des abonnés	3 876

■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2008	2009	Variation
- aux abonnés domestiques	445 202	463 415	+ 4.09 %
- aux abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés	445 202	463 415	+ 4.09 %

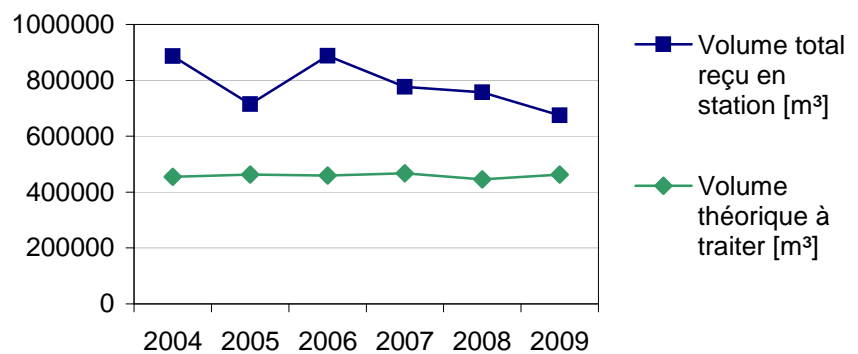
- *Evolution des volumes facturés aux abonnés*



- *Evolution des eaux claires parasites*

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre :

- le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés
- et le total des volumes mesurés en station



Total des importations d'effluents en 2009 : 0 m³
 Total des exportations d'effluents en 2009 : 0 m³

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie*

- Bassin d'orage (FROENINGEN Bassin d'orage)
- Bassin d'orage (HEIDWILLER Bassin d'orage)
- Bassin d'orage (HOCHSTATT Bassin d'orage)
- Bassin d'orage chemin du buis (ILLFURTH Bassin d'orage)
- Bassin d'orage (SPECHBACH-LE-HAUT Bassin d'orage)
- Bassin d'orage (SPECHBACH-LE-BAS Bassin d'orage)
- Bassin d'orage (TAGOLSHEIM Bassin d'orage)

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 2 ouvrages d'épuration.

- *Station d'épuration d'ILLFURTH*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : ILLFURTH

Capacité nominale : 7 700 Equivalent habitant

La population raccordée à la station d'épuration est de : 8 013 habitants

Taux de collecte : 65 %

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	463 kg/j	1020 kg/j	463 kg/j	1728 m ³ /j

Prescriptions de rejet

Autorisation du 28/12/1987

Milieu récepteur du rejet : Le CANAL DU RHONE AU RHIN

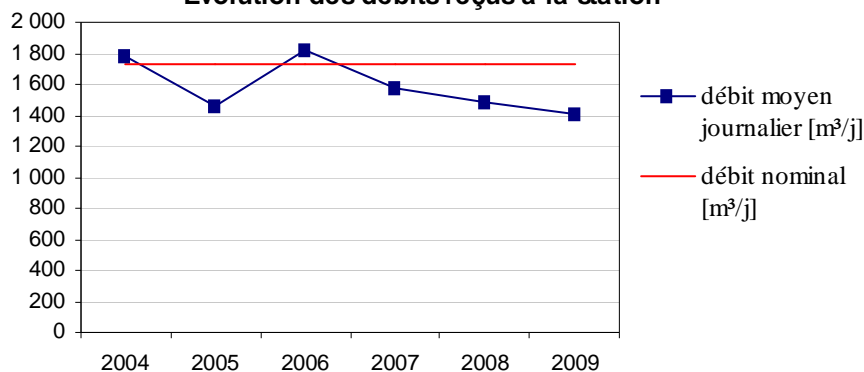
Le rejet fait l'objet d'une taxe VNF

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	70			
DCO	12	90	ou	90			
MES	12	30	ou	90			
NKj	4	40	ou	75			
NGL	4	15	ou	70			

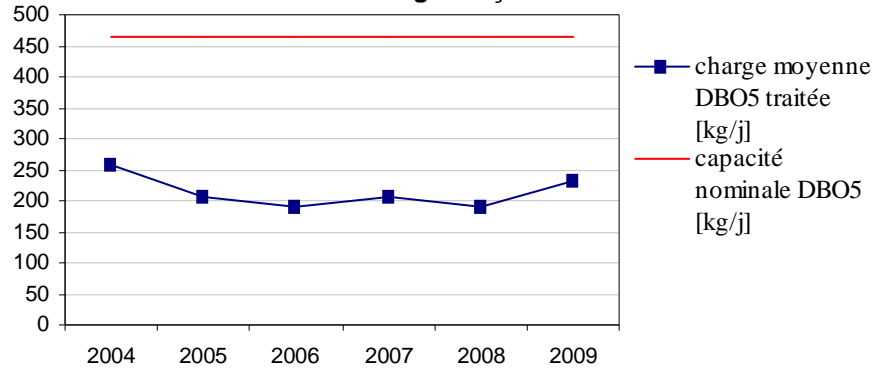
Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	233 kg/j	720 kg/j	450 kg/j	74,3 kg/j	9,58 kg/j	1406 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	97,6 %	91,8 %	98 %	94,3 %	69,2 %	Sans objet

Evolution des débits reçus à la station



Evolution des charges reçues en DBO5



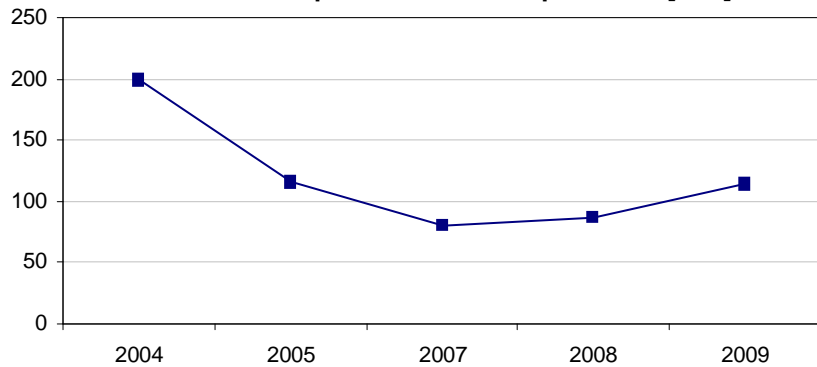
La charge de DBO5 reçue en 2009 était de 30 g/j par habitant.

Bon équilibre entre le taux de charge hydraulique et le taux de charge organique, avec cependant une charge en DBO5 un peu faible ce qui s'explique par un temps de séjour long dans le réseau qui favorise une dégradation partielle de la pollution. La production des boues issues du traitement est pratiquement conforme à la production théorique attendue.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2008	2009	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	86	114	+32,56 %

Evolution de la quantité de boues produites [tMS]



- Station d'épuration de SPECHBACH-LE-BAS

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique
Commune d'implantation : SPECHBACH-LE-BAS
Capacité nominale : 1 700 Equivalent habitant
La population raccordée à la station d'épuration est de : 1 883 habitants
Taux de collecte : 55 %

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	100 kg/j	200 kg/j	135 kg/j	456 m ³ /j

Prescriptions de rejet

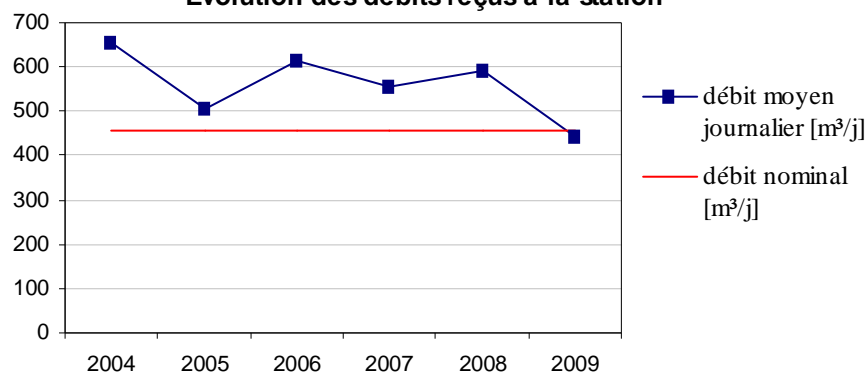
Déclaration du 11/10/1983
 Milieu récepteur du rejet : La LARGUE

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réthibitoire (mg/l)
DBO5	2	30	ou	60			
DCO	2	90	ou	90			
MES	2	30	ou				
NKj		10					

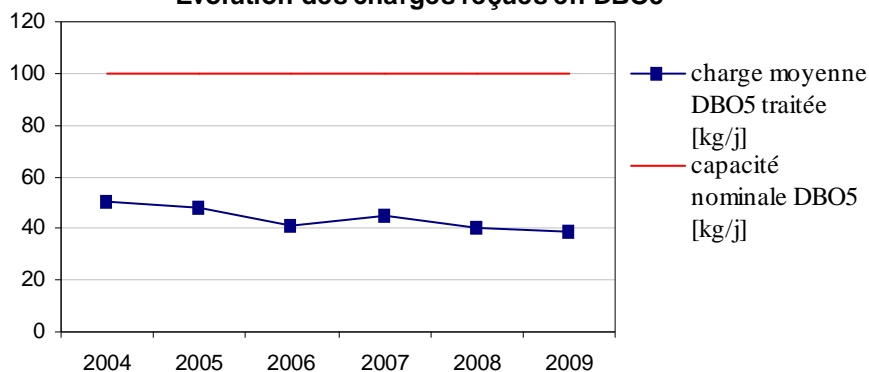
Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	39 kg/j	121 kg/j	73 kg/j	13 kg/j	2,4 kg/j	442 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	95,8 %	84,9 %	95,1 %	87,8 %	37,4 %	Sans objet

Evolution des débits reçus à la station



Evolution des charges reçues en DBO5



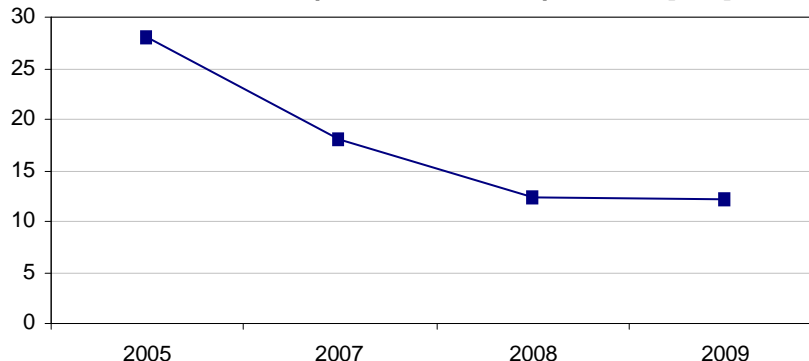
La charge de DBO5 reçue en 2009 était de 21 g/j par habitant.

Les taux de charges organiques sont inférieurs au nominal de la station, et particulièrement pour la DBO5. Le taux de charge hydraulique est proche du nominal en moyenne annuelle mais avec d'importantes variations en temps de pluie. La production de boues réelle représente 60% de la valeur théorique attendue.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2008	2009	Variation
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	12,3	12,1	-1,63 %

Evolution de la quantité de boues produites [tMS]



■ **GLOSSAIRE**

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
27/03/2003	Fixation d'une Participation pour Raccordement à l'Egout PRE
27/02/2008	Amendement de la délibération du 27/03/2003 fixation de la PRE pour d'autres natures de branchements
26/03/2009	Fixation du montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2009

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ REMUNERATION DES PRESTATAIRES

La rémunération de la société SOGEST et de la Société AGRIVALOR sont calculées conformément aux contrat de prestation de service.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte par commune*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2008	2009	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	513 404,82 €	491 086,50 €	-4,35 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	513 404,82 €	491 086,50 €	-4,35 %
Autres recettes			
Autres prestations aux abonnés	1 715,00 €	1 682,50 €	
Recettes de raccordement (PRE)	88 419,70 €	107 491,39 €	
Prime de l'Agence de l'Eau	36 348,00 €	43 013,00 €	
Aide au compostage de L'Agence de l'Eau	5 900,00 €	7 640,00 €	
Participation travaux de raccordement (remboursement par les particuliers)	73 760,83 €	30 707,30 €	
Total des recettes	719 548,35 €	681 620,69 €	

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2008	2009	Variation
Compostage des boues	44 329,14 €	33 164,06 €	
Taxe VNF (rejet Canal)	3 017,27 €	3 017,27 €	

■ DEPENSES DE SERVICE D'EXPLOITATION DE LA COLLECTIVITE

	2008	2009	Variation
Exploitation des stations d'épuration et des poste de pompages et l'entretien des bassins d'orage			
- pour les stations d'épuration	117 107,01 €	120 534,52 €	
- pour les postes	32 507,31 €	33 099,91 €	
Branchements particuliers et réparations sur réseau 42 opérations (19 branchement particuliers et 20 réparations sur réseau)	93 652,01 €	82 500,89 €	
Entretien des réseaux (curage)	32 775,95 €	31 210,25 €	
Travaux sur les stations de pompage	20 442,77 €	14 137,50 €	
Désodorisation station d'Illfurth		8 971,20 €	
Total des dépenses	296 485,05 €	290 454,27 €	

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2008	2009	Variation
Taux de desserte	98 %	98 %	0 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
→	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	10
→	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	10
→	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	10
→	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	0
→	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
→	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	0
	TOTAL	100	80

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *Station d'épuration d'ILLFURTH*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Station d'épuration de SPECHBACH-LE-BAS*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *Station d'épuration d'ILLFURTH*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Station d'épuration de SPECHBACH-LE-BAS*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

- *Station d'épuration d'ILLFURTH*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *Station d'épuration de SPECHBACH-LE-BAS*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *Taux de conformité pour le service*

	2008	2009	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Divers travaux de renouvellement ont été réalisés en 2009 sur la station d'épuration d'ILLFURTH (2 agitateurs , surpresseur etc...) et sur différents postes de relevage, pour un montant total de 18 402.-€.

A la station d'épuration d'ILLFURTH un abri a été construit pour le système de désodorisation pour un montant total de 10 748.50 €

Par ailleurs, la CCSI a acquis pour le service assainissement :

- un véhicule de service pour un montant de 8 319.40 €
- un ordinateur et un fax pour un montant de 2 042.-€

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2009 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2008	2009
Encours de la dette au 31 décembre	374 013,81 €	331 266,25 €
Remboursements au cours de l'exercice	76 276,71 €	57 536,99 €
dont en intérêts	20 394,31 €	14 789,43 €
dont en capital	55 882,40 €	42 747,56 €

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.
{ANNEXE_PRIX_GLOBAL}

ILLFURTH, le 22 octobre 2010

Le Président :

H.BIHL.